

Philippe Bonnacarrere

Question écrite N° 20997 au Ministère de l'éducation

[source](#)

Conséquences de la réforme des collèges sur la place réservée aux cours d'éducation physique et sportive

Question soumise le 31 mars 2016

M. Philippe Bonnacarrère attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la réforme des collèges sur la place réservée aux cours d'éducation physique et sportive (EPS).

Même si on ne peut noter une baisse du nombre d'heures réservées à cette discipline, du fait de la réduction du nombre de cours dispensés aux élèves (26 heures hebdomadaires), les professeurs d'EPS s'alarment de voir la spécificité de leur matière disparaître au profit d'une interdisciplinarité au service des autres enseignements, à telle enseigne que leur discipline disparaît de l'évaluation au diplôme national du brevet. Or, chacun connaît l'importance de la pratique sportive, facteur d'intégration sociale et élément déterminant pour la santé. Les programmes de cette discipline n'étant plus ambitieux et restant très vagues, cette discipline est donc minorée et ses enseignants se sentent dévalorisés.

Aussi lui demande-t-il quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre pour que l'EPS occupe à nouveau sa place de discipline à part entière, discipline structurée et structurante pour notre jeunesse.